



Bureau du Conseil privé

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2001

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement

Document pilote

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le Rapport sur les plans et les priorités fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/65-2001

ISBN 0-660-61720-X



Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'est engagé à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les retombées et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Plus tôt cette année, les ministères et les organismes ont été invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats, soit les avantages dévolus aux Canadiens et Canadiennes, plutôt que sur les activités. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte et le rattacher aux engagements antérieurs, tout en expliquant les écarts. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer clairement les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées directement au webmestre de ce site Web ou à l'organisme suivant :

Direction de la Gestion des résultats et des rapports

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

L'Esplanade Laurier

Ottawa (Ontario) K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-7167 – Télécopieur : (613) 957-7044

Bureau du Conseil privé

Rapport sur le rendement

**Pour la
période se terminant le
31 mars 2001**

Le très honorable Jean Chrétien
Premier ministre du Canada

Table des matières

I	MESSAGE DU PREMIER MINISTRE	1
II	RENDEMENT DU MINISTÈRE	2
	A. Contexte	2
	B. Réalisations en matière de rendement	4
	Conseils et assistance	5
	Appui aux décideurs	6
	Direction et coordination	7
	Réforme de la fonction publique	12
	Gestion moderne	14
	Soutien des commissions d'enquête, des groupes de travail et d'autres organes indépendants	17
	Conclusion	20
ANNEXE A	APERÇU DU MINISTÈRE	21
	1. Mandat, mission et vision	21
	2. Organisation du Ministère	22
ANNEXE B	RÉSULTATS FINANCIERS	28
	Aperçu du rendement financier	28
	Tableau financier 1 – Sommaire des crédits approuvés	29
	Tableau financier 2 – Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles	30
	Tableau financier 3 – Comparaison dans le temps des dépenses totales prévues et des dépenses réelles	31
	Tableau financier 5 – Recettes	32
	Tableau financier 7 – Paiements de transfert	33
ANNEXE C	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	34
	1. Personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires et sites Web	34
	2. Lois appliquées et règlements connexes	35
	3. Rapports annuels prévus par la loi et autres rapports ministériels	36
	INDEX	37

Le Bureau du Conseil privé a pour mandat de servir les Canadiens en appliquant des principes de bon gouvernement, c'est-à-dire en conseillant et en assistant, au mieux et en toute impartialité, le Premier ministre et le Cabinet. Il y parvient de diverses façons, entre autres en assurant l'efficacité du processus décisionnel, en coordonnant les politiques au niveau interministériel, et en favorisant la modernisation de la gestion des ressources humaines dans la fonction publique.

La période visée — d'avril 2000 à mars 2001 — a été fertile en événements pour la fonction publique comme pour le gouvernement, dont une foule d'initiatives donnant suite au grand objectif qu'il s'est fixé d'améliorer la qualité de vie des Canadiens. L'appui indéfectible du Bureau du Conseil privé et des fonctionnaires a permis d'accomplir de réels progrès dans de multiples dossiers (p. ex. *Gouvernement en direct* (GED), Programme des infrastructures physiques, initiatives destinées à améliorer la situation des Autochtones et promotion du commerce international). L'esprit de collaboration du gouvernement avec les autres paliers de gouvernement a permis de conclure (septembre 2000) l'accord sur le développement de la petite enfance et celui sur la santé avec les premiers ministres provinciaux et les dirigeants territoriaux.

Une élection est un moment unique pour une démocratie, un acte déterminant qui nous différencie de toutes autres formes de gouvernement. Le 27 novembre 2000, la fonction publique — et le Bureau du Conseil privé en particulier — avaient une mission essentielle à remplir, celle d'assurer la transition de pouvoir sans heurts d'un gouvernement à l'autre. Leur travail extraordinaire et impartial durant cette période démontre leur attachement à un Canada démocratique. Au nom de tous les Canadiens, je les en remercie. À la suite de l'élection, le gouvernement a réitéré l'engagement qu'il avait déjà pris dans le discours du Trône prononcé par la gouverneure générale en janvier 2001 : améliorer la qualité de vie des Canadiens.

À n'en pas douter, l'avenir s'annonce riche en défis et en opportunités pour le Canada. Je compte cette année encore sur la fonction publique du Canada, et sur le Bureau du Conseil privé en particulier, pour m'aider à mettre en place les priorités que s'est fixées le gouvernement et à maintenir les importants programmes et services auxquels tiennent les Canadiens.

Je suis heureux de présenter le *Rapport de rendement 2000-2001* du Bureau du Conseil privé. Ce document montre ce qu'il est advenu des engagements prioritaires énoncés dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2000-2001*.

II RENDEMENT DU MINISTÈRE

A. Contexte

Le Bureau du Conseil privé (BCP) a un double mandat : ministère fédéral chargé d'offrir au Premier ministre des conseils judiciaires et non partisans, des informations et des services de soutien pour une foule d'enjeux d'orientation, de gestion et de fonctionnement, c'est aussi le secrétariat du Cabinet.

Le BCP prodigue au Premier ministre, en sa qualité de chef de gouvernement, des conseils sur les politiques et les priorités de son gouvernement, ainsi que sur son organisation et sa relation avec le Parlement, les provinces et d'autres institutions, et sur la planification et les activités liées à la représentation du Canada au sein de la communauté internationale. Le BCP donne des conseils sur la répartition des responsabilités entre les ministres, les nominations de sous-ministres et des dossiers extraordinaires comme la sécurité nationale. Le Premier ministre, qui est aussi président du Cabinet, compte sur le BCP pour tout ce qui touche la gestion des grands dossiers, les communications et la liaison avec les ministres.

Le BCP est le secrétariat du Cabinet et de certains de ses comités, de même que de quelques ministres, des commissions d'enquête et des groupes de travail. Il conseille et assiste le vice-premier ministre, le président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, le ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, le leader du gouvernement au Sénat, et le ministre désigné interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits.

Enfin, le BCP épaulé le greffier du Conseil privé qui, en sa qualité de chef de la fonction publique, veille à ce qu'elle fournisse au Premier ministre, aux ministres et aux citoyens des conseils et des services spécialisés et impartiaux de qualité.

L'annexe A contient d'autres renseignements sur l'organisation du BCP.

Le BCP doit être attentif aux priorités des Canadiens, et offrir des conseils judiciaires dans leur intérêt et celui du Canada. Discernement et justesse de même que collaboration et coordination sont de mise, car il évolue dans un milieu dynamique et complexe où il doit concilier des points de vue différents et, parfois, opposés. En outre, le BCP doit travailler avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, tenir compte des enjeux régionaux et se tenir à la fine pointe de l'actualité internationale et de ses répercussions sur le pays.

Le XXI^e siècle exigera l'excellence sur différents fronts (politiques, administration et services du gouvernement). Le besoin d'une orientation générale de haut calibre et de

services publics mieux adaptés nécessitera des mécanismes plus raffinés pour faire participer les citoyens et la société civile au processus gouvernemental. De concert avec les ministères fédéraux et les autres paliers de gouvernement, le BCP veille à ce que les outils et les compétences nécessaires soient en place pour atteindre ces objectifs.

B. Réalisations en matière de rendement

La présente section porte sur les engagements pris dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2000-2001*. Le BCP est résolu à aider le gouvernement à respecter ses priorités ainsi qu'à se doter de plans et à se fixer des objectifs. Il voit également à ce que la fonction publique du Canada demeure une institution dynamique et efficace.

En 2000-2001, le Parlement a autorisé le BCP à dépenser 103,2 millions \$. L'annexe B contient d'autres informations financières.

Le BCP remplit plusieurs rôles au sein du gouvernement du Canada :

- En tant que ministère du Premier ministre, il collabore avec les autres ministères fédéraux pour fournir conseils, renseignements et services au chef du gouvernement (le Premier ministre) et aux autres ministres qui sont rattachés au Programme du Conseil privé.
- À titre d'organisme central, le BCP s'occupe à des degrés divers de dossiers intéressant l'ensemble de l'administration fédérale. Son rôle précis varie selon l'enjeu et les circonstances. Il joue à l'occasion un rôle de premier plan à l'égard des questions, des projets et des priorités qui lui sont présentés; il en assure alors l'encadrement, la coordination et le suivi. À d'autres moments, il agit à titre de participant et aide les autres ministères à poursuivre des objectifs pangouvernementaux.

Ces rôles de conseiller, de fournisseur de services, de leader et de participant marquent toutes les activités du BCP. Cela dit, toutes ses initiatives concourent à la réalisation de son mandat et au **résultat stratégique** fixé, c.-à-d. :

Servir les Canadiens en appliquant des principes de bon gouvernement, c'est-à-dire en conseillant et en assistant, au mieux et en toute impartialité, le Premier ministre et le Cabinet.

Tout au long de 2000-2001, le BCP a aidé le Premier ministre et le Cabinet à assurer l'efficacité du processus décisionnel central par ses conseils sur un large éventail d'enjeux touchant la société, l'économie, les finances, la sécurité nationale, la politique étrangère et la défense et divers dossiers stratégiques fédéraux-provinciaux, ainsi qu'en coordonnant la documentation requise pour les rencontres du Cabinet et de ses comités. Le BCP a contribué non seulement à gérer la transition à la suite de l'élection fédérale de novembre, mais aussi à établir les priorités, processus qui a permis aux ministres (au sein de leurs comités de Cabinet) de préparer à l'intention du Premier ministre les grandes priorités et orientations qui sont énoncées dans le discours du Trône prononcé devant le Parlement à la fin janvier 2001.

Conseils et assistance

En 2000-2001, le BCP a continué de conseiller et d'assister le Premier ministre et le greffier du Conseil privé en ce qui concerne la structure, l'organisation et le fonctionnement du gouvernement. Une élection est un test important pour une fonction publique impartiale et professionnelle. Le BCP, entre autres, doit veiller à ce que la transition d'un gouvernement à un autre se déroule de façon impeccable et sans aucune interruption. Ses conseils portent alors sur les changements pouvant survenir dans l'organisation et le fonctionnement du gouvernement, sur la composition du nouveau Cabinet et de ses comités, et sur la répartition des mandats et des responsabilités des ministres, afin de soutenir le plan d'action du gouvernement.

En plus de prodiguer des conseils sur les priorités stratégiques et législatives, le BCP surveille et coordonne les activités intergouvernementales afin de donner suite au plan d'action du gouvernement à l'échelle du pays. Il fournit renseignements et conseils au Premier ministre, au Cabinet et à de hauts fonctionnaires concernant les relations intergouvernementales au Canada. En 2000-2001, ses efforts ont directement contribué au succès de la Rencontre des premiers ministres, à Ottawa (conclusion des ententes sur le développement de la petite enfance et la santé).

En 2000-2001, le BCP a aidé le Premier ministre à remplir son rôle de chef du gouvernement du Canada sur la scène internationale. Le Premier ministre a beaucoup voyagé au cours de cet exercice (Allemagne, Arabie saoudite, Chine, Égypte, États-Unis, France, Guatemala, Israël, Jamaïque, Japon, Jordanie, Liban, Portugal et Syrie). De plus, il a eu des rencontres bilatérales avec des délégations et des chefs d'État ou de gouvernement d'une trentaine de pays et d'organisations internationales.

Pour soutenir le Premier ministre dans ses déplacements à l'étranger, le BCP a demandé au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, à l'Agence canadienne de développement international, au ministère de la Défense nationale, ainsi qu'à d'autres ministères de le conseiller sur tous les aspects des programmes de rencontres officielles et sur des questions présentant un quelconque intérêt. Le BCP a également élaboré et coordonné pour ces voyages des plans de communication et des documents d'information à l'intention des médias. À l'occasion, des fonctionnaires du BCP ont accompagné la délégation du Premier ministre, prodiguant sur le terrain des conseils sur les politiques et les communications.

Le BCP a conseillé et secondé le Premier ministre et le vice-premier ministre en vue de la participation du Canada à plusieurs sommets internationaux; Sommet sur la troisième voie (Allemagne), rencontre de l'Organisation des États américains (Windsor); Sommet du millénaire (New York); Sommet de l'Amérique centrale (Guatemala); Sommet Canada-Caricom (Jamaïque).

En 2000-2001, le BCP a fourni 500 000 \$ au Forum des fédérations, une organisation non gouvernementale responsable de la mise en commun des recherches et de l'information sur les défis qui attendent les fédérations établies ou émergentes. Cette contribution

financière a permis au Forum d'organiser des conférences au Brésil et au Nigéria notamment, et une autre à Ottawa avec des représentants russes.

Appui aux décideurs

Le BCP gère le processus décisionnel en soumettant en temps opportun les différents dossiers et en conseillant le président du Cabinet ainsi que les présidents des comités du Cabinet et des comités ministériels spéciaux. Il aide également les ministères et les organismes fédéraux à adhérer aux exigences consultatives et analytiques énoncées dans le guide de rédaction des mémoires au Cabinet, la Directive du Cabinet sur le processus législatif et la politique de réglementation.

Le BCP prête son concours au greffier du Conseil privé en sa qualité de président du Comité interministériel de la sécurité et des renseignements, un groupe de sous-ministres responsable des questions de stratégie et de ressources dans le domaine du renseignement et de la sécurité nationale. Le Comité fait des recommandations sur les priorités annuelles du renseignement aux ministres compétents. Le BCP assiste le sous-greffier du Conseil privé, conseiller juridique et coordonnateur de la sécurité et du renseignement, qui est chargé de coordonner le volet renseignement et sécurité dans les ministères et les organismes fédéraux, et de promouvoir des relations efficaces avec la collectivité internationale du renseignement. En outre, le BCP supervise le travail du Groupe de la politique en matière de renseignement qui assure la coordination stratégique et opérationnelle au sein de la collectivité canadienne de la sécurité et du renseignement.

Le BCP prodigue au Premier ministre, au greffier et à certains ministres des conseils objectifs sur la sécurité et le renseignement. Il prépare entre autres *L'année en vue* (un aperçu des tendances qui se dessinent dans le monde), assure la liaison avec les agences alliées du renseignement, et soutient les grandes initiatives canadiennes à l'aide d'analyses, de profils et d'autres documents d'information. Tout au long de l'année, le BCP a fourni des évaluations de la situation nationale, régionale et internationale. Il produit des analyses toutes sources sur des pays et des organismes étrangers à l'intention des artisans de la politique étrangère canadienne. Des évaluations objectives sur des sujets controversés permettent aussi aux ministres compétents de se concentrer sur des questions stratégiques. Quand une crise éclate, le BCP constitue souvent une équipe extraordinaire chargée de fournir les évaluations supplémentaires nécessaires, de même que des sommaires de renseignements ou une série de rapports de situation.

En 2000-2001, on a revu la présentation des documents toutes sources afin qu'ils soient plus pertinents, plus succincts et plus intelligibles. Des mesures ont aussi été prises pour favoriser une distribution opportune des produits du renseignement. *L'année en vue* a donc été abrégé et porte désormais sur les tendances intéressant les hauts décideurs. Le sondage réalisé auprès des lecteurs a été très positif.

On peut affirmer, après une année complète, que l'intégration des ressources d'évaluation du BCP et du ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale a amélioré l'efficacité de la fonction évaluation et permis de mieux répondre aux besoins des artisans de la politique étrangère au gouvernement. On a resserré les liens avec d'autres ministères et organismes (Citoyenneté et Immigration Canada, Finances Canada, Transports Canada, Société pour l'expansion des exportations, Agence canadienne de développement international et Agence des douanes et du revenu du Canada) pour intégrer plus d'éléments d'information aux évaluations et accroître la pertinence des documents d'autres ministères. Les différentes agences du renseignement représentées au sein du Comité de l'évaluation du renseignement (un comité interministériel d'analystes) entretiennent des relations plus étroites et plus productives.

Après presque trois ans d'existence, le Comité spécial du Cabinet sur les communications gouvernementales (CCCG) est devenu un comité permanent en janvier 2001. Le BCP a géré efficacement le programme et les activités du CCCG afin qu'il puisse participer le plus possible aux décisions touchant diverses questions de communications gouvernementales. Il a proposé un plan stratégique (fondé sur une approche marketing) afin de mieux informer les Canadiens sur les services et les initiatives du gouvernement du Canada, en particulier sur ses grandes priorités. Le Cabinet a sanctionné le plan approuvé par le CCCG.

Il revient toujours au BCP de fournir analyses et conseils en communication concernant les grandes initiatives soumises aux comités d'orientation du Cabinet afin qu'ils les examinent et les approuvent. Les présidents des comités sont breffés sur les conséquences que ces initiatives peuvent avoir en termes de communication. Par conséquent, des analyses et des conseils judicieux et impartiaux influent, et influenceront, sur le processus décisionnel du Cabinet de manière à ce que les Canadiens bénéficient de communications et d'informations pertinentes.

Direction et coordination

Le BCP assure la direction et la coordination des organismes interministériels et centraux dans les grands dossiers stratégiques, juridiques, législatifs et réglementaires. L'élaboration des lois et règlements sont des fonctions fondamentales du gouvernement. Celui-ci doit toutefois s'assurer que le processus se déroule de manière ouverte et responsable et qu'il reflète les besoins et les valeurs des Canadiens. À cette fin, le BCP coordonne et conseille les comités de hauts fonctionnaires comme le Comité de coordination des sous-ministres sur les politiques (CCSM-P) et le Comité de sous-ministres sur les enjeux législatifs et de gouvernance.

Politique de la santé

Le BCP a fourni un appui gestionnel aux comités de ministres et de sous-ministres qui ont débattu l'approche du gouvernement concernant la politique de la santé. Il a

coordonné la démarche des ministères fédéraux et veillé à ce que l'approche et le plan d'action global du gouvernement concordent.

Il était en outre important que l'initiative de développement de la petite enfance aille dans le sens du programme gouvernemental dans le domaine et des principes de l'Entente-cadre sur l'union sociale (ECUS). Pour ce faire, le BCP a coordonné les efforts de Développement des ressources humaines Canada et de Santé Canada tout au long de l'élaboration des politiques et des étapes de négociations intergouvernementales.

Le travail des comités de ministres et de sous-ministres, de DRHC et de Santé Canada a donné lieu aux ententes énoncées dans l'Accord fédéral-provincial-territorial sur la santé et à l'Accord sur le développement de la petite enfance, qui ont été signés à la Rencontre des premiers ministres de septembre 2000. Les accords ont été publiés dans les communiqués de la Rencontre et peuvent être consultés en ligne à l'adresse suivante : www.scics.gc.ca.

Réglementation efficace

Le Comité spécial du Conseil (CSC) approuve tous les règlements nécessitant l'autorisation du gouverneur en conseil. En 2000-2001, le BCP a renseigné le Comité sur plus de 300 avant-projets. Des règlements visant à protéger les entreprises et les particuliers canadiens ont été modifiés afin de tenir compte de l'évolution technologique, économique et sociale.

Le BCP a contribué à la création de documents de formation et de guides à l'intention des responsables de la réglementation, pour qu'ils présentent des projets de règlements conformes à la politique en vigueur et qu'ils gardent à l'esprit les objectifs globaux du gouvernement. Ces documents peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.pco-bcp.gc.ca/raoics-srdc. Le BCP a également rationalisé le processus décisionnel en éliminant les approbations faisant double emploi avec le Conseil du Trésor pour certains types de projets.

Programme d'infrastructures

Dans le discours du Trône de 1999, le gouvernement a annoncé une initiative visant à mettre en place l'infrastructure du XXI^e siècle, prenant pour modèle le programme Travaux d'infrastructure Canada. La nouvelle vision, qui intègre des éléments non traditionnels comme l'infrastructure du savoir, de l'information et de la culture, s'appuie sur les grandes priorités du gouvernement, notamment la qualité de vie, une économie dynamique et un environnement propre et sain. Le nouveau programme a pour but de développer une infrastructure moderne qui favorisera la croissance.

Le BCP a conseillé le Conseil du Trésor et Transports Canada et les a aidés à concevoir le programme et à le mettre en œuvre. Il a également fourni de l'aide lors de la négociation des ententes fédérales-provinciales, pour la coordination du programme, et en ce qui a trait à la communication et aux rapports sur les résultats obtenus.

Partenariat pour l'investissement au Canada atlantique

Le Partenariat pour l'investissement au Canada atlantique est une nouvelle initiative de cinq ans qui donnera lieu à des investissements importants dans les secteurs de la technologie, de la recherche-développement, du développement économique des régions rurales et des collectivités, du commerce et de l'investissement, et enfin des compétences et de l'esprit d'entreprise. L'élément principal de cette initiative est le nouveau Fonds pour l'innovation au Canada atlantique, dont le but est de renforcer la capacité d'innovation de la région. Le BCP a fourni des conseils stratégiques sur la nouvelle approche du développement économique du Canada atlantique, sur la façon de positionner l'initiative par rapport aux défis économiques particuliers de la région et aux avantages qu'elle représente pour les populations urbaines et rurales, et sur la structure de gestion du Fonds.

Le Fonds du Canada pour la création d'emplois a été supprimé et l'argent qui y était consacré a été réaffecté à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique pour qu'elle puisse soutenir cette initiative. Le reste a été affecté aux autres régions afin de soutenir les initiatives axées sur l'innovation et le savoir.

Le BCP a pris les mesures nécessaires pour que le Cabinet étudie en temps et lieu le projet Partenariat pour l'investissement au Canada atlantique, la gestion du Fonds pour l'innovation au Canada atlantique ainsi que la réaffectation de l'argent du Fonds du Canada pour la création d'emplois à l'agence de promotion économique du Canada atlantique. Le BCP a également assuré la coordination et l'analyse du retrait progressif du Fonds du Canada pour la création d'emplois et de la réaffectation des sommes à des initiatives de développement économique régional dans le reste du pays.

Réduction des émissions fédérales

Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'énergie et de l'environnement ont établi que l'un des thèmes principaux de la stratégie nationale sur le changement climatique serait « diriger en donnant l'exemple ». Le BCP a joué un grand rôle dans les travaux de coordination effectués à l'échelle de l'administration gouvernementale pour en arriver à une entente sur une stratégie et les grands objectifs de réduction des émissions fédérales. On s'est entendu sur les réductions d'émission de chacun des ministères relativement aux objectifs fixés pour l'ensemble du gouvernement.

Possibilités offertes aux Autochtones

Au cours de l'exercice 2000-2001, l'un des principaux engagements du gouvernement a été d'offrir de plus grandes possibilités aux Autochtones. Le BCP a donné des conseils sur l'élaboration d'une politique autochtone de même que sur les relations avec les provinces et les territoires et avec les organisations de Métis et d'Indiens non inscrits. Le BCP a également collaboré avec d'autres ministères à la progression des initiatives d'autonomie gouvernementale et des ententes sur les revendications territoriales.

Le BCP a collaboré avec d'autres ministères afin de doter le Canada d'une position internationale sur l'avancement des priorités concernant les Autochtones. Il a donné des conseils touchant le Sommet des Autochtones d'Amérique qui s'est tenu à Ottawa en

prévision du Sommet de Québec et qui a donné lieu à des recommandations sur leur développement économique, sur leurs rapports avec la nouvelle économie et sur les droits de la personne. C'est au Sommet des Autochtones qu'a été lancé le Portail des Autochtones au Canada (www.aboriginalcanada.gc.ca), dont le but est de sensibiliser la population canadienne. Le BCP a aussi travaillé avec d'autres ministères fédéraux à préparer le Canada à jouer un rôle prépondérant dans l'étude d'un projet de déclaration des Nations Unies et de l'Organisation des États américains sur les droits des Autochtones.

Le BCP a poursuivi le travail qu'il avait entrepris pour respecter les engagements du discours du Trône de 1999, c'est-à-dire assurer une participation efficace du ministre des Affaires intergouvernementales et de l'Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits aux discussions avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les organisations représentant les Métis et les Indiens non inscrits.

Le BCP a collaboré étroitement avec les provinces, les ministères fédéraux et les conseils régionaux, les organisations autochtones régionales et nationales et d'autres intervenants afin d'obtenir des résultats concrets dans le cadre de sa Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain, de sa Stratégie de partenariats régionaux et des négociations sur l'autonomie gouvernementale. Ses efforts ont également permis d'améliorer la coordination fédérale des programmes et des initiatives destinés aux Autochtones. Des initiatives novatrices ont été lancées en vue de promouvoir le développement économique (par exemple, des projets pilotes d'apprentissage).

L'Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits a, par l'entremise du BCP, versé 4,5 millions \$ en contributions aux organisations de Métis et d'Indiens vivant hors des réserves ainsi qu'à d'autres entités, pour appuyer leur travail dans les domaines suivants :

- Congrès des Peuples Autochtones (CPA) et Ralliement national des Métis (RNM) : rester en communication avec les organisations autochtones nationales, faire valoir les intérêts des Autochtones, intégrer leurs perspectives dans la planification des politiques et des programmes, et rechercher des solutions au niveau national;
- Partage avec les provinces des coûts des (huit) processus de négociation tripartite sur l'autonomie gouvernementale auxquels participent les organisations provinciales membres faisant partie du CPA et du RNM, le Métis Settlements General Council (Alberta) et l'Aboriginal Council of Winnipeg : examiner les priorités sociales, économiques et culturelles des peuples autochtones et collaborer avec les provinces et d'autres intervenants à l'égard d'initiatives répondant aux besoins des Autochtones, y compris la mise au point de méthodes et de modèles pratiques de responsabilisation financière, la prestation de services par les institutions, la gouvernance interne et la réforme électorale;

- Moyens d'action pour les organisations autochtones, contribution au perfectionnement professionnel du personnel et soutien des mesures visant une responsabilisation accrue pour les questions financières (22 initiatives);
- Soutien de l'établissement de nouvelles institutions chargées d'offrir les principaux services sociaux et culturels aux Métis et aux Autochtones vivant hors des réserves, et amélioration des institutions déjà en place (six initiatives);
- Hommage à Louis Riel et aux Métis : trouver des moyens de souligner la contribution des Métis et donner à Louis Riel la place qui lui revient dans l'histoire canadienne (cinq initiatives);
- Soutien du contentieux et de la recherche juridique des Métis : aider les organisations de Métis et d'Indiens non inscrits à faire aboutir les dossiers de revendication qui se trouvent actuellement devant les tribunaux (deux initiatives).

La stratégie Marshall

Le BCP a collaboré avec le ministère des Pêches et des Océans et d'autres ministères en vue d'élaborer une stratégie visant à donner suite à la décision rendue par la Cour suprême dans l'affaire *Marshall* au sujet de certains droits de pêche issus de traités. Mise en place au cours de l'année financière 2000-2001, cette stratégie porte sur les droits des Premières nations dans les provinces atlantiques et établit le mandat de négociation en cours concernant les pêches. Étant donné que les ressources halieutiques ne sont pas inépuisables et que leur durabilité est un sujet de préoccupation, la stratégie Marshall établit la marche à suivre pour que les Autochtones puissent exercer leurs droits issus de traités dans un cadre de gestion conçu pour assurer la conservation des ressources pour les générations à venir.

L'objectif de cette stratégie à long terme est de permettre au gouvernement fédéral de s'acquitter des obligations légales que lui imposent les décisions rendues par la Cour suprême du Canada, les 17 septembre et 5 novembre 1999, en faveur d'un plus grand accès aux pêches pour les Premières nations, afin de permettre à ces dernières de gagner leur vie de façon « modérée », et de regrouper les dossiers concernant les droits issus de traités et les droits ancestraux en un seul processus de revendication. L'orientation de la stratégie du gouvernement, plutôt controversée, a nécessité d'importants travaux interministériels. Le BCP en a assuré la direction pour qu'il y ait consensus entre les ministères, et a mis sur pied un comité spécial du Cabinet chargé de régler les dossiers concernant les grands enjeux stratégiques soumis au Cabinet.

Entente-cadre sur l'union sociale (ECUS)

Le Bureau du Conseil privé a aidé les ministères à se servir de l'Entente-cadre sur l'union sociale comme d'un modèle pour créer avec les gouvernements des provinces et des territoires des partenariats qui favorisent l'application des mesures prises relativement aux dossiers qui importent aux Canadiens.

En 1999, à la Rencontre tripartite du Conseil des ministres, des ministres des affaires indiennes et des chefs autochtones, on s'est entendu pour faire participer les Autochtones à la mise en œuvre des dispositions de l'ECUS qui les concernent.

Le gouvernement souhaite offrir aux organisations autochtones une possibilité réelle de participer à l'élaboration des politiques sociales. Au cours de l'exercice 2000-2001, le BCP a poursuivi ses travaux avec les autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et les chefs autochtones en vue de mobiliser les organisations autochtones nationales à l'égard de la mise en œuvre de l'Entente-cadre sur l'union sociale.

Commerce international

En 2000-2001, le BCP a contribué aux efforts visant à améliorer le commerce international canadien. Il a été particulièrement actif auprès du Premier ministre et de sa délégation à la réunion de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) qui s'est tenue à Brunei, et lors de la visite d'Équipe Canada en Chine. Le BCP a également préparé, de concert avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, le Troisième Sommet des Amériques qui a eu lieu à Québec.

Au cours de l'exercice 2000-2001, le BCP a collaboré avec d'autres ministères à la préparation des mandats de négociation dans le domaine du commerce international, notamment pour la négociation d'un accord de libre-échange avec le Costa Rica (signature en avril 2001), et pour établir les positions initiales du Canada pour les négociations entourant la zone de libre-échange des Amériques et l'Accord entre les producteurs de vin du Nouveau Monde (signature en avril 2001), et pour les négociations de l'OMC touchant l'Accord général sur le commerce des services.

La galle verruqueuse de la pomme de terre découverte à l'automne 2000 a entraîné la suspension par les États-Unis de toutes les importations de ce produit en provenance de l'Île-du-Prince-Édouard. Cette décision a eu de grandes répercussions économiques sur les agriculteurs de l'Île, qui exportent environ 70 % de leurs récoltes de pomme de terre vers les États-Unis. Le BCP a conseillé le Premier ministre sur la façon de gérer la suite des événements et les relations du gouvernement avec l'industrie, la province et les États-Unis. Le BCP a aussi fait en sorte que le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Agriculture et Agroalimentaire Canada et le Conseil privé lui-même travaillent ensemble et suivent la même démarche dans le traitement de ce dossier. En évitant une escalade du conflit, on a finalement pu trouver une solution scientifique permettant la reprise des exportations de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard vers les États-Unis.

Réforme de la fonction publique

Le BCP soutient le greffier du Conseil privé dans l'exercice de son rôle de chef de la fonction publique. Il le conseille sur les orientations stratégiques, les priorités de gestion

et les nouveaux enjeux de la fonction publique. C'est également lui qui montre la voie à suivre et qui veille à une coordination interministérielle ou centralisée des initiatives de réforme.

Dans son *Huitième Rapport annuel au Premier ministre sur la fonction publique* (29 mars 2001 et disponible en ligne à l'adresse suivante : www.pco-bcp.gc.ca), le greffier fait état des défis que doit relever la fonction publique et de ce qu'elle fait pour y parvenir. Ces défis comprennent notamment le rythme et la portée de l'évolution dans notre société axée sur le savoir, la concurrence de plus en plus forte pour attirer les gens talentueux, et les nouvelles attentes des citoyens en ce qui a trait à la rapidité, à l'amélioration, au dynamisme et à l'adaptation des services. Il est donc plus important que jamais d'avoir en place une fonction publique compétente, bilingue, représentative, professionnelle et non partisane. Sans cet élément fondamental, les Canadiens ne pourront pas jouer un rôle prépondérant ni s'adapter à l'évolution dans le monde.

En 2000-2001, la gestion axée sur les gens a été la priorité des dirigeants de la fonction publique. Ils ont d'ailleurs entrepris un processus visant à moderniser la fonction publique et à en faire une institution qui laisse une plus grande place à l'humain, une institution souple, réceptive, adaptée et novatrice. Ce processus comprend un examen des lois, des règlements et des structures en vigueur à cet égard.

L'adaptation de la fonction publique à l'économie et à la société du savoir est un engagement collectif. Les sous-ministres y participent, et on assiste à d'importants changements partout au sein de la fonction publique. C'est pourquoi le Groupe de travail sur la modernisation de la gestion des ressources humaines a été créé.

Le greffier a également visité un nombre sans précédent de ministères et de régions et s'est entretenu régulièrement avec des dirigeants et des employés de tous les niveaux de la fonction publique afin de les encourager à participer au processus de modernisation. Il a clairement établi quatre priorités et les a intégrées aux ententes de rendement des sous-ministres et des autres dirigeants de la fonction publique :

- recrutement, maintien en poste et apprentissage;
- cybergouvernement;
- renforcement de la capacité d'élaborer des politiques;
- gestion financière.

Le BCP a encouragé les ministères à entreprendre ces activités à l'échelle de leur administration et à établir une liste de priorités intégrées en collaboration avec les organismes centraux. Trois comités de haut-niveau ont recommandé des améliorations à apporter aux chapitres du recrutement, du maintien en poste et de l'apprentissage. Les sous-ministres ont été invités à mettre en œuvre les recommandations qui leur semblaient

convenir à leur ministère. En ce qui a trait au cybergouvernement, un dialogue horizontal sur les répercussions de cette transformation pour la fonction publique a été lancé.

Le BCP a joué un rôle de premier plan auprès des communicateurs fédéraux de la fonction publique. Le cadre de gestion des ressources humaines mis au point pour le groupe renferme des mesures visant à renforcer l'apprentissage et le perfectionnement professionnel, ainsi que la dotation et le recrutement. Globalement, l'objectif est de faire en sorte que les communicateurs soient en mesure de fournir des conseils stratégiques à valeur ajoutée qui contribueront à la mise en œuvre du programme du gouvernement.

Le BCP a organisé, pour le milieu des communications, une conférence nationale de deux jours au cours de laquelle 500 employés de la fonction publique ont discuté des principaux enjeux et défis des communicateurs fédéraux. Après de vastes consultations, le BCP a rédigé un profil de compétence en communication qui devrait servir à l'élaboration de plans d'apprentissage individuels et assurer une plus grande uniformité des compétences au sein de l'administration gouvernementale. Le BCP a également poursuivi l'élaboration d'un programme de cours pour les communicateurs du gouvernement, et a coordonné l'examen des descriptions de travail afin d'aider les gestionnaires à procéder à la réforme de la classification. Une initiative de recrutement a été lancée à l'échelle de l'administration afin d'accueillir de nouvelles ressources professionnelles au sein de la collectivité. Le concours a attiré plus de 6 000 candidats et a permis d'établir une liste de candidats partiellement évalués qui facilitera et accélérera le processus de dotation.

Le BCP a également terminé la mise en œuvre d'un nouveau programme de gestion du rendement pour les personnes admissibles nommées par le gouverneur en conseil. L'objectif du programme est d'établir une démarche rigoureuse et équitable quant à la façon de souligner dignement les résultats obtenus par rapport aux plans des ministères et aux objectifs gouvernementaux, ainsi que les qualités de chef manifestées par les intéressés.

Gestion moderne

Le BCP offre un certain nombre de services communs de soutien au Premier ministre et aux ministres de son portefeuille, au Cabinet et à ses comités, et pour les processus stratégiques et décisionnels connexes. Les initiatives de gestion visant à améliorer ces services communs, souvent lancées en collaboration avec d'autres ministères, permettront de mieux utiliser les ressources publiques et, par le fait même, d'obtenir des résultats dont bénéficieront tous les Canadiens.

Gestion de l'information : améliorations

Afin d'avoir un meilleur accès à une information précise, pertinente et intégrée, ce qui ne peut que faciliter la prise des décisions, le BCP et plusieurs autres ministères (dont le

Conseil du Trésor) ont fait l'acquisition commune d'un système de gestion des dossiers, des documents et de l'information (SGDDI). Ce projet était devenu nécessaire en raison de la multiplication des documents en format électronique et du besoin d'intégrer la gestion des documents électroniques et papier. Le SGDDI a été mis en place avec succès en 2000-2001 dans la première section pilote du BCP. Une fois implanté à l'échelle du Ministère, ce système soutiendra ses processus décisionnel et opérationnel et l'aidera à respecter ses obligations en vertu de certaines lois fédérales (p. ex. *Loi sur l'accès à l'information* et *Loi sur la protection des renseignements personnels*).

En 2000-2001, le BCP a également mis à jour sa politique et son cadre de responsabilité de gestion de l'information. Ces instruments lui permettent d'assurer une gestion globale de ses fonds de renseignements durant leur cycle de vie et de confier des responsabilités spécifiques à tous ses employés et secteurs fonctionnels. Le *Guide de la conservation des documents au BCP* a été publié et, depuis, des séances d'information (individuelles dans le cas des nouveaux employés) sont offertes au personnel administratif.

Ces améliorations vont dans le sens des efforts déployés depuis 1997-1998 pour rationaliser le processus d'accès à l'information. Afin de réduire les délais de réponse et de respecter les échéances prescrites par la loi, le BCP a injecté des fonds additionnels. En 2000-2001, il a reçu 375 demandes, soit une hausse de 13 % par rapport à 1999-2000 et de 86 % comparativement à 1998-1999. Le BCP croit être en mesure de maintenir les normes de rendement atteintes dans le passé grâce à d'importantes mesures de dotation et de formation.

Gestion des ressources humaines

Le BCP a absolument besoin d'un effectif durable et performant pour atteindre ses objectifs stratégiques. Il travaille à se constituer une main-d'œuvre efficace, qualifiée, motivée et très représentative qui soit capable d'assurer la bonne marche du BCP afin de soutenir et de conseiller adéquatement le Premier ministre et le Cabinet. À cette fin, le BCP s'est doté d'un outil de gestion des ressources humaines qui s'intitule *Pour un milieu de travail exemplaire* et qui comprend deux grands thèmes : équité en emploi et diversité, ainsi que langues officielles. En 2000-2001, il a aussi intensifié ses efforts sur ces deux fronts :

- ÉQUITÉ EN EMPLOI ET DIVERSITÉ — après avoir énoncé sa politique, le BCP a organisé des séances d'information à l'intention de tous les gestionnaires, traité le volumineux dossier de la parité salariale et pris les mesures nécessaires pour satisfaire aux exigences de la Commission canadienne des droits de la personne;
- LANGUES OFFICIELLES — tous les cadres supérieurs du PCO ont dû répondre aux exigences linguistiques du Ministère avant l'échéance du 31 mars 2001.

Le BCP travaille constamment à l'élaboration de politiques sur les ressources humaines. Au nombre des initiatives lancées, mentionnons la *Politique sur la prévention et la résolution des conflits et du harcèlement en milieu de travail* (plus l'organisation de séances d'information pour les cadres et les employés), et la *Politique d'aménagement en*

milieu de travail (plus la formation offerte aux gestionnaires sur l'application de cette politique).

Correspondance

Le Premier ministre, le ministre des Affaires intergouvernementales et le leader du gouvernement à la Chambre des communes reçoivent tous les jours un volume important de courrier provenant de particuliers ou d'organisations canadiennes et étrangères. La Section de la correspondance de la haute direction (SCHD) donne suite aux lettres non personnelles et apolitiques, aux messages électroniques et aux demandes téléphoniques s'adressant au Premier ministre et aux ministres de son portefeuille.

Les efforts assidus de la SCHD contribuent à accroître l'appréciation et la compréhension du public à l'égard du gouvernement et de ses politiques. Elle a établi des normes de rendement pour tous les services qu'elle procure aux Canadiens, et veille à ce que ces normes soient respectées. Néanmoins, il est arrivé, durant de courtes périodes, que les délais de réponse soient plus longs en raison d'une hausse importante et soudaine de la charge de travail provoquée par des pétitions, des vagues d'appels téléphoniques, etc.

On a constaté une augmentation très marquée du nombre de courriels reçus au cours des trois dernières années (de 7 174 en 1996-1997 à 207 806 en 2000-2001). Le système de gestion du courrier électronique du Premier ministre a donc été entièrement restructuré en fonction de l'accroissement du volume de messages, de l'initiative Gouvernement en direct (GED) et des attentes de la population canadienne. Le BCP a d'ailleurs reçu des commentaires très positifs à l'égard du nouveau système.

Infrastructure technique

Le BCP est l'un des 28 ministères visés par l'initiative GED. Bien qu'il n'offre ni programmes ni services, il met en ligne des renseignements sur son site Internet (www.pco-bcp.gc.ca) et entre en contact avec les Canadiens quand il répond à leurs demandes d'accès à l'information.

L'*Intranet du BCP* est le réseau de communication interne du BCP. L'*Extranet*, son intranet étendu, lui permet de communiquer avec les autres ministères fédéraux. Enfin, son site Web sert à communiquer avec son public extérieur. L'évolution constante de la technologie a permis au BCP d'acquérir des logiciels plus conviviaux et moins exigeants sur le plan des ressources. En 2000-2001, il a utilisé des applications Web sur l'*Intranet* et l'*Extranet* afin de favoriser le respect de la norme du gouvernement sur l'uniformité de la présentation et de l'exploitation pour l'Internet.

Le site Web, qui est accessible par Internet, permet au public de communiquer avec le BCP par courrier électronique et d'obtenir des publications. De plus, des informations pointues souvent demandées par le public sont mises en ligne (p. ex. des explications claires et simples sur le rôle et les responsabilités du BCP). De nouveaux outils intéressant les fonctionnaires ont aussi été mis en ligne sur l'*Extranet* (p. ex. un modèle

de mémoire au Cabinet et le *Programme de réglementation : outil d'apprentissage*), et les dédoublements avec le site Web du BCP ont été éliminés.

L'infrastructure technique et les outils de traitement de l'information sur l'Intranet continuent d'être mis à niveau, d'une part, pour répondre aux exigences de fonctionnalité, d'opportunité et de qualité des services, et d'autre part, pour favoriser la gestion du processus décisionnel. En 2000-2001, le BCP a également suivi les initiatives d'infrastructures communes du Conseil du Trésor afin de s'assurer que sa plateforme technique reste compatible avec celles des autres organismes centraux et des ministères qui sont, eux aussi, transformés par l'initiative GED.

Stratégie d'information financière

Pour améliorer le processus décisionnel et la reddition des comptes, le BCP met en œuvre une stratégie pangouvernementale d'information financière (SIF). En 2000-2001, il a mis à niveau ses systèmes financiers, revu ses politiques comptables et ses méthodes administratives, et favorisé l'acquisition de nouvelles compétences afin d'être conforme à la SIF au plus tard le 1^{er} avril 2001. Cela a voulu dire évaluer les procédés existants, élaborer des stratégies de communication et donner de la formation dans tous les secteurs du Ministère.

Soutien des commissions d'enquête, des groupes de travail et d'autres organes indépendants

Le gouvernement crée à l'occasion, en vertu de la *Loi sur les enquêtes*, des commissions d'enquête chargées de faire des recommandations sur des sujets précis. Il peut aussi confier un mandat particulier à des groupes de travail ainsi qu'à des individus ou à des groupes indépendants. Le BCP fournit dans chaque cas les services administratifs requis. Du fait qu'ils sont des organes indépendants, et pour des raisons administratives, la Commission sur les revendications particulières des Indiens et le Projet de recherche sur les politiques figurent actuellement sous Programme Bureau du Conseil privé.

Commission sur les revendications particulières des Indiens

La Commission sur les revendications particulières des Indiens continue d'aider les Premières nations et le Canada à régler des revendications particulières. Il s'agit d'un organe quasi judiciaire fournissant des moyens d'en appeler des décisions du gouvernement sur les revendications. La Commission mène des enquêtes impartiales à la suite de demandes de Premières nations :

- lorsqu'elles contestent le rejet de leurs revendications particulières par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien;
- lorsqu'elles ne sont pas d'accord avec les critères d'indemnisation utilisés par le gouvernement au moment de négocier le règlement de leurs revendications.

À la demande du gouvernement ou d'une Première nation, la Commission prend les dispositions nécessaires pour organiser des séances de médiation ou de facilitation.

Elle s'assure qu'elle a tout ce qu'il faut (mécanismes et processus) pour offrir des services de qualité et impartiaux. En 2000-2001, elle a conclu trois enquêtes et produit cinq rapports. Deux rapports d'enquête sont en cours de rédaction. Depuis sa création, en 1991, la Commission a réalisé 55 enquêtes et déposé 52 rapports. Sur les 55 enquêtes, 23 ont été réglées ou acceptées pour négociations ultérieures; 21 enquêtes sont menées actuellement.

En 2000-2001, l'unité de médiation de la Commission est intervenue dans 16 revendications. Sur ce nombre, 11 sont au cœur de négociations officielles entre les Premières nations et le Canada; trois font l'objet de projets pilotes et deux sont au stade de la séance de planification. Pour ces 16 revendications, l'unité a participé à environ 77 réunions. La Commission a aussi publié une brochure *Services de médiation* décrivant les avantages de recourir aux services de médiation.

La sensibilisation du public aux revendications territoriales au Canada continuera d'être une priorité pour la Commission. Celle-ci veut que les Canadiens comprennent bien que les revendications, qui sont souvent complexes, sont fondées sur des critères historiques et juridiques. À cette fin, le bureau des conférenciers créé l'an dernier a poursuivi sa campagne d'information en 2000-2001. La Commission a également publié une autre fiche d'information (*Les faits*). On peut obtenir d'autres renseignements à www.indianclaims.ca

Projet de recherche sur les politiques

Créé en 1997, le Projet de recherche sur les politiques (PRP) doit faciliter l'élargissement de la base de connaissances afin que le Canada et ses habitants puissent relever les défis multidimensionnels, et de plus en plus complexes, de demain. Il mène une foule d'activités destinées à renforcer la capacité de recherche du Canada sur les politiques publiques, sans tenir compte des traditionnelles frontières ministérielles, disciplinaires et sectorielles.

Le PRP fait la promotion d'un plan d'action prospectif à long terme qui favorise le recours accru à la recherche pour élaborer les politiques publiques. Ainsi, il a organisé plusieurs rencontres et lancé des projets de recherche horizontaux pilotés par des sous-ministres de quelque 25 ministères et organismes. Les projets en question sont regroupés sous trois thèmes.

- DÉVELOPPEMENT DURABLE — On a terminé la recherche sur différents aspects (indicateurs environnementaux, écoefficacité, collectivités durables, dimension internationale et investissements responsables dans le développement durable). Le rapport de recherche sur les approches de gestion adaptatives (*Adaptive Management Approaches to Sustainable Development*) constituera la base d'une série d'ateliers communautaires qui seront donnés en 2001-2002.

- COHÉSION SOCIALE — La publication *ISUMA: the Canadian Journal of Public Policy/Revue canadienne de recherche sur les politiques* a été créée afin de fournir des analyses poussées sur les nouvelles tendances. Deux numéros sont parus et ont été distribués à plus de 10 000 chercheurs. Le réseau de recherche interministériel a donné quatre ateliers sur la solidarité (*What will keep us together?*). Plus de 250 participants ont pu approfondir différents sujets comme la famille, les coopératives, l'immigration et la cohésion sociale. En février 2001, le PRP et le Centre de recherche interuniversitaire sur les transformations et les régulations économiques et sociales ont organisé une conférence très intéressante où l'on s'est demandé si les facteurs de l'inclusion sociale avaient changé.
- LIENS NORD-AMÉRICAINS — À Vancouver, 420 personnes ont examiné différents aspects du thème suivant : *La frontière Canada-États-Unis : une réalité changeante*. Hauts fonctionnaires, experts et universitaires ont participé au symposium Harvard pour discuter des réactions à l'intégration mondiale dans différentes régions du globe. Ces activités nous aideront à déterminer comment nous pouvons gérer notre relation avec nos partenaires nord-américains, et comment nous pouvons améliorer le niveau de vie des Canadiens.

Composante clé de la stratégie RH du PRP, le Programme de développement de la recherche sur les politiques a été mis en œuvre pour la première fois dans le cadre de la campagne de recrutement postsecondaire (hiver 2001) de la Commission de la fonction publique. Le Programme offre à une dizaine d'étudiants très talentueux et très motivés du deuxième et du troisième cycles la chance exceptionnelle de devenir des chercheurs de premier plan. Les candidats retenus obtiennent deux affectations de un an chacune dans des unités de recherche sur les politiques et deux affectations de six mois (une dans une unité de recherche et une dans un groupe de réflexion).

Le PRP préconise le dialogue et la collaboration entre les chercheurs, les invitant entre autres à unir leurs efforts, à partager les recherches faites et à apprendre les uns des autres. La Conférence nationale de la recherche sur les politiques (qui offrait cette année quatre plénières et 50 ateliers simultanés) a justement été pour quelque 800 chercheurs provenant des secteurs public et privé, du monde universitaire et de la société civile une occasion en or pour échanger des idées sur la place du Canada dans le monde. Le thème de la Conférence exprimait d'ailleurs le nouveau rôle du Canada et l'impact de l'interdépendance internationale sur les politiques publiques canadiennes.

Plus de 1 000 chercheurs ont assisté à la remise annuelle des Prix pour la recherche sur les politiques au Canada, où l'on célèbre les réalisations exceptionnelles, c.-à-d. l'esprit innovateur et le professionnalisme d'individus et de groupes talentueux qui créent et diffusent le savoir en recherche sur les politiques. Quel que soit le milieu dans lequel elles évoluent (monde universitaire, groupes de réflexion, secteurs public et privé, marchés des services ou organisations non gouvernementales), ces personnes nous amènent à pousser plus loin notre réflexion sur les politiques publiques, la société et le monde autour de nous.

Des partenariats ont été noués à travers le Canada, aux États-Unis, au Japon et en Chine. Le magazine *Horizons* est expédié à plus de 10 000 abonnés au pays et à l'étranger. Chaque numéro rapporte les derniers développements en recherche sur les politiques, et des approches multidisciplinaires sont étudiées dans une certaine optique. Le site Web du PRP (www.policyresearch.gc.ca) fournit aux chercheurs un autre moyen de partager leurs résultats et leurs idées. Le site répond à un millier de demandes d'information par jour concernant la démarche du PRP et la recherche sur les politiques.

Le PRP continuera de consolider ce nouvel esprit de collaboration pour mieux se pencher sur les immenses défis qui attendent les Canadiens au XXI^e siècle, et il s'emploiera à augmenter la base de connaissances des décideurs gouvernementaux.

Conclusion

La priorité absolue du gouvernement, qui met tout en œuvre pour faire entrer le pays dans le troisième millénaire, reste celle de bâtir un Canada fort et toujours plus inclusif, et d'améliorer la qualité de vie de ses habitants. Elle oblige le BCP à fournir des conseils judicieux éclairés au Premier ministre et au Cabinet, afin de permettre au Canada de progresser dans un monde de plus en plus interdépendant et de plus en plus complexe. Le BCP assiste les décideurs gouvernementaux et coordonne la démarche des autres ministères fédéraux pour faire avancer diverses initiatives et priorités. En sa qualité de chef de la fonction publique, le greffier du Conseil privé s'emploie à bâtir une fonction publique solide, bilingue, professionnelle, non partisane et très motivée qui peut aider les Canadiens à relever les défis qui les attendent, mais aussi à saisir les opportunités que le Canada de demain leur réserve.

ANNEXE A — APERÇU DU MINISTÈRE

1. Mandat, mission et vision

Le Conseil privé de la Reine pour le Canada a été constitué en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867* dans le but d'aider et de conseiller le gouverneur général, représentant de la Reine du Canada. Le Cabinet, qui agit officiellement comme Conseil privé, joue donc ce rôle.

La création du Bureau du Conseil privé (BCP) remonte à la Confédération. En tant que ministère du Premier ministre, le BCP conseille ce dernier, en toute impartialité, sur les priorités et les politiques du gouvernement, ainsi que sur son organisation et ses relations avec le Parlement, les provinces et les autres institutions. Le BCP conseille également le Premier ministre sur la répartition des responsabilités entre les ministres, sur les nominations de sous-ministres et sur des dossiers spéciaux comme la sécurité nationale. Le BCP joue en outre le rôle de secrétariat du Cabinet et de ses comités.

Depuis 1867, le sous-ministre du Premier ministre porte le titre de greffier du Conseil privé. En 1940, on lui ajoute celui de secrétaire du Cabinet. En 1992, à la suite de modifications à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, celui-ci se voit conférer un troisième titre, celui de chef de la fonction publique, qui s'accompagne de la responsabilité de fixer les orientations stratégiques de la fonction publique.

Le programme du Ministère, intitulé Programme du Conseil privé, comprend cinq secteurs d'activité : le Cabinet du Premier ministre; les cabinets de ministres; le Bureau du Conseil privé; les commissions d'enquête, groupes de travail et autres; les services ministériels.

Le Programme assure la bonne marche et le soutien de l'appareil décisionnel central du gouvernement.

L'aspect central du Programme du Conseil privé est le secteur d'activité Bureau du Conseil privé, dont voici l'énoncé de mission :



Notre mission

Servir le Canada et les Canadiens en conseillant et assistant, au mieux et en toute impartialité, le Premier ministre et le Cabinet.

Nos valeurs

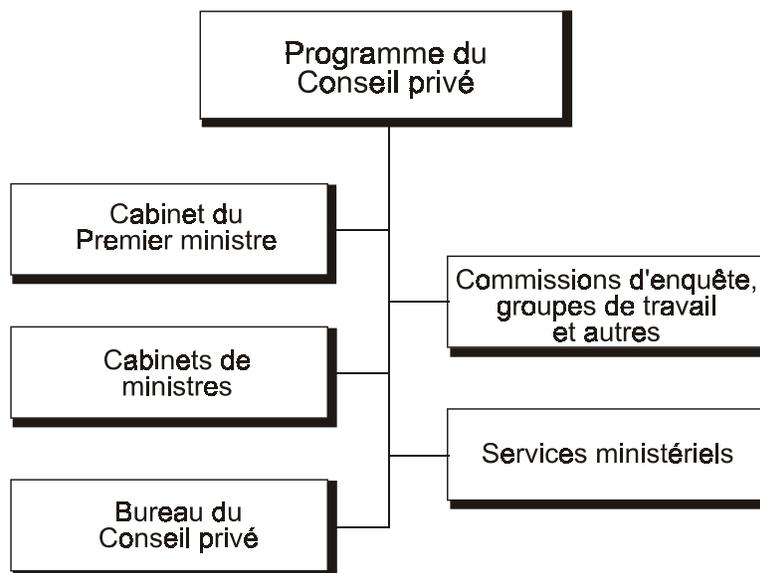
Nous sommes conscients de la nécessité de fournir au Premier ministre nos conseils et nos services en temps opportun. Nous nous consacrons à notre travail et veillons à la bonne marche du gouvernement. Nous sommes convaincus que l'intégrité, le jugement et la discrétion sont essentiels à l'accomplissement de notre mission. Nous sommes convaincus que le personnel fait la force du Bureau du Conseil privé.

2. Organisation du Ministère

Le Conseil privé évolue dans un milieu complexe à niveaux multiples, et son programme est exécuté principalement à Ottawa. Les commissions d'enquête et les groupes de travail peuvent avoir leur siège n'importe où au Canada, selon les circonstances.

En 2000-2001, le Programme du Conseil privé comptait cinq secteurs d'activité. Voir figure 1.

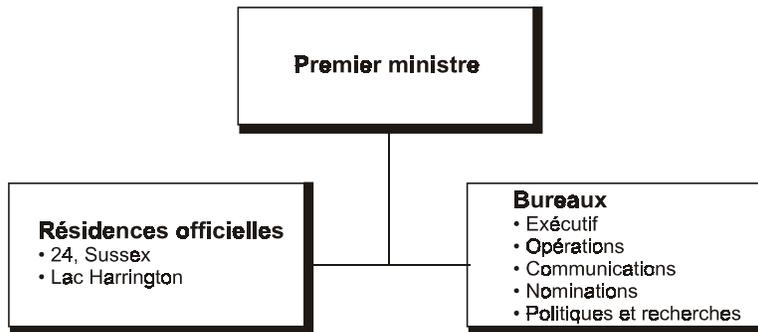
Figure 1 : Structure du Programme



Secteur d'activité 1 – Cabinet du Premier ministre

L'objectif du secteur d'activité *Cabinet du Premier ministre* consiste à fournir des conseils, de l'information et des services spéciaux au Premier ministre en tant que chef du gouvernement et président du Cabinet. Ces services comprennent notamment la liaison avec les ministres, la gestion des dossiers à l'étude, les communications, la planification et les activités gouvernementales liées à la représentation du Canada à l'étranger ainsi que le soutien à l'égard de certaines responsabilités politiques, dont les relations avec le caucus. Les coûts de fonctionnement des résidences officielles du Premier ministre relèvent aussi de ce secteur d'activité. Toutefois, la Commission de la capitale nationale se charge de l'ameublement, de l'entretien, du chauffage et de la réparation de ces résidences. Le cabinet, composé de personnel exonéré, est dirigé par le directeur de cabinet du Premier ministre.

Figure 2 : Organigramme du secteur d'activité – Cabinet du Premier ministre

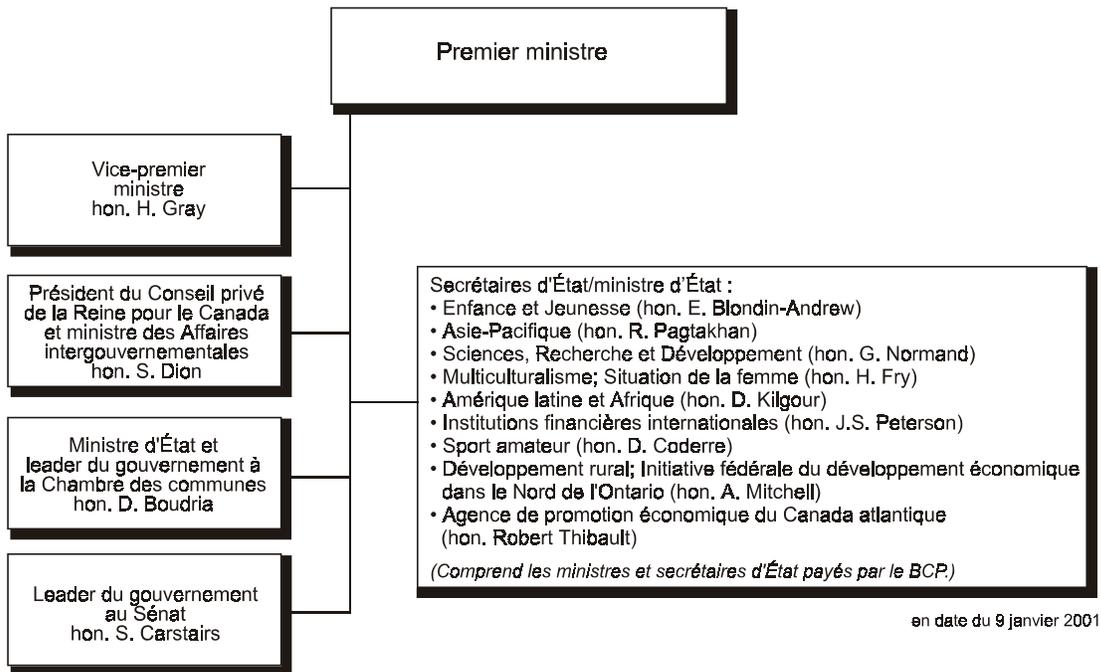


Secteur d'activité 2 – Cabinets de ministres

L'objectif du secteur d'activité *Cabinets de ministres* consiste à fournir des services de soutien, de l'information et des conseils au vice-premier ministre, au président du Conseil privé et ministre des Affaires intergouvernementales, au ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes et au leader du gouvernement au Sénat.

Le secteur d'activité Cabinets de ministres comprend le Cabinet du vice-premier ministre, qui remplit des fonctions précises qui lui sont déléguées par le Premier ministre; le Cabinet du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, qui est chargé des relations fédérales-provinciales; le Cabinet du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, qui est chargé du programme législatif du gouvernement en Chambre; le Cabinet du leader du gouvernement au Sénat, qui est responsable du programme législatif du gouvernement au Sénat. Ce secteur d'activité est responsable aussi du paiement des salaires et des allocations des secrétaires/ministres d'État qui secondent les ministres du Cabinet dans l'exercice de leurs fonctions. Les budgets de fonctionnement des secrétaires/ministres d'État sont présentés par leur ministère respectif. Chaque ministre dispose d'un adjoint exécutif qui gère son cabinet.

Figure 3 : Organigramme du secteur d'activité – Cabinets de ministres



Secteur d'activité 3 – Bureau du Conseil privé

L'objectif du secteur d'activité **Bureau du Conseil privé** consiste à seconder le Premier ministre et le Cabinet dans ses efforts pour assurer la bonne marche du processus décisionnel central, et à offrir au Premier ministre les conseils et l'information dont il a besoin pour s'acquitter de ses fonctions de chef du gouvernement et de président du Cabinet. Cela signifie également qu'il fournit le soutien nécessaire aux quatre ministres du Programme du Conseil privé, ainsi qu'au ministre désigné comme Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits.

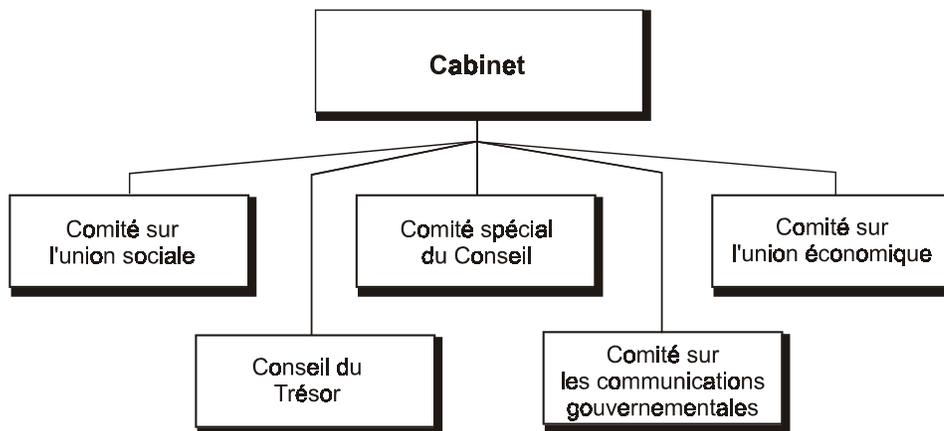
Afin d'atteindre cet objectif, le Bureau du Conseil privé travaille de concert avec les ministères et les organismes gouvernementaux pour fournir, en toute impartialité, les meilleurs conseils et renseignements possibles. Il doit en outre être très au fait des priorités des Canadiens afin d'offrir des avis stratégiques qui répondent aux intérêts fondamentaux du pays. Le Bureau du Conseil privé travaille en concertation avec les provinces et les territoires pour bien comprendre les enjeux régionaux et pour se tenir au courant de l'actualité internationale et de ses répercussions sur le Canada.

Le Bureau du Conseil privé doit également s'assurer que la fonction publique, en tant qu'institution, aura la capacité de bien servir les Canadiens et leurs élus dans les années à venir. À mesure que sont redéfinies les responsabilités du gouvernement, le rôle de ce secteur d'activité consiste à conseiller le Premier ministre et les autres ministres sur les priorités liées au changement, afin de permettre à la fonction publique de s'adapter rapidement.

À titre de secrétariat du Cabinet, ce secteur d'activité a pour rôle d'offrir de l'information et des conseils stratégiques au Premier ministre, au Cabinet et à quatre de ses cinq comités. (Le cinquième comité, le Conseil du Trésor, est secondé par un organisme distinct, le Secrétariat du Conseil du Trésor.) Voir figure 4.

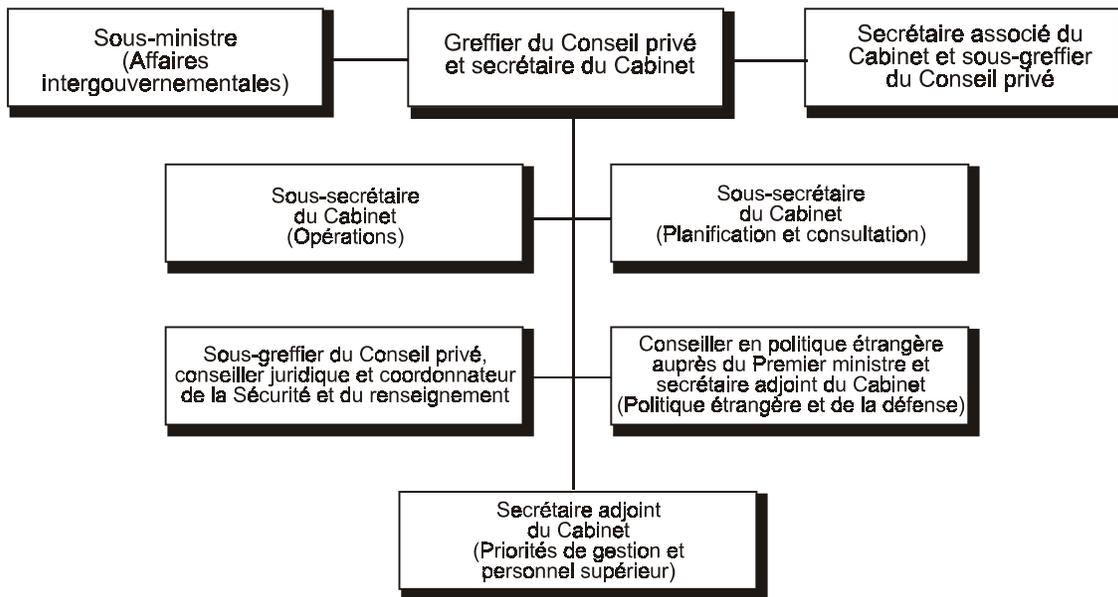
Figure 4 : Comités du Cabinet

Le secteur d'activité Bureau du Conseil privé comprend les directions générales suivantes :



Affaires intergouvernementales, Opérations, Planification et consultation, Priorités de gestion et personnel supérieur, sous-greffier du Conseil privé et conseiller juridique, Sécurité et renseignement et, finalement, Politique étrangère et de la défense. Le greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet rend compte de la gestion de ce secteur d'activité au Premier ministre.

Figure 5 : Organigramme du secteur d'activité – Bureau du Conseil privé



Secteur d'activité 4 – Commissions d'enquête, groupes de travail et autres

L'objectif du secteur d'activité **Commissions d'enquête, groupes de travail et autres** consiste à réunir de l'information et à en faire rapport conformément au mandat établi, et à exécuter un certain nombre de projets à court terme.

Au cours de l'exercice 2000-2001, ce secteur d'activité était constitué de la Commission sur les revendications particulières des Indiens (<http://www.indianclaims.ca>) et du Projet de recherche sur les politiques (<http://policyresearch.gc.ca>). Chaque commission est dirigée par un ou plusieurs commissaires. Le Projet de recherche sur les politiques est dirigé par un directeur exécutif.

Secteur d'activité 5 – Services ministériels

L'objectif du secteur d'activité **Services ministériels** est de fournir des services ayant un bon rapport coût-efficacité en matière de finances, d'administration, de personnel et de gestion de l'information, à l'appui des opérations et des systèmes ministériels.

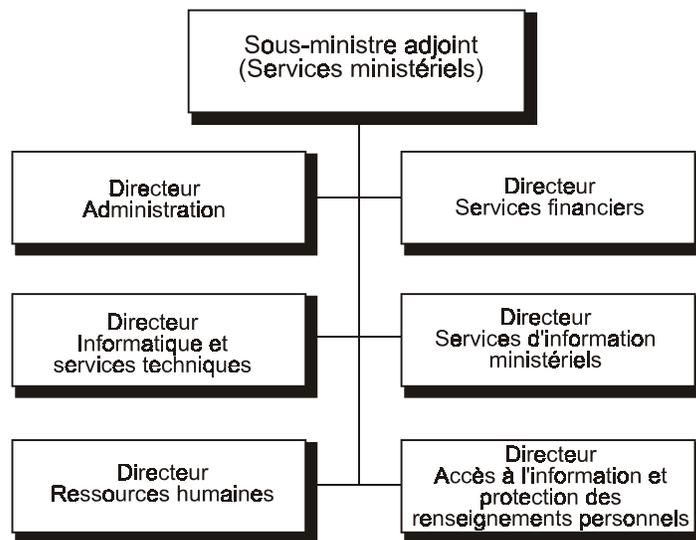
Le secteur d'activité Services ministériels couvre notamment la prestation de services communs et de services spécialisés. Les services communs – finances, administration, gestion de l'information, informatique, services techniques, gestion des ressources humaines et coordination des demandes soumises en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels* – sont fournis à tous les autres secteurs d'activité.

Les services spécialisés comprennent le standard téléphonique du Premier ministre, une unité de correspondance chargée du courrier non politique et non personnel adressé au Premier ministre et aux autres ministres du portefeuille, ainsi que le soutien technique associé aux événements publics auxquels participe le Premier ministre.

Ce secteur couvre en outre certains services administratifs offerts aux commissions d'enquête, aux groupes de travail ainsi qu'aux personnes et organismes qui relèvent du programme du Bureau du Conseil privé mais qui s'acquittent de leur mandat indépendamment du Bureau du Conseil Privé.

Le secteur d'activité Services ministériels comprend l'Administration, les Services financiers, l'Informatique et les services techniques, les Services d'information, les Ressources humaines et l'Accès à l'information / Protection des renseignements personnels. Le sous-ministre adjoint des Services ministériels dirige ce secteur.

Figure 6 : Organigramme du secteur d'activité – Services ministériels



ANNEXE B — RÉSULTATS FINANCIERS

Aperçu du rendement financier

La présente section donne un aperçu du rendement financier à l'aide d'une série de tableaux financiers. La disposition de ces tableaux est la même pour l'ensemble de l'administration fédérale. Tous les chiffres inscrits dans les colonnes « Dépenses prévues », « Autorisations totales » et « Dépenses réelles » correspondent aux chiffres publiés dans le Budget principal des dépenses et les Comptes publics de 2000-2001.

En 2000-2001, seuls les tableaux financiers suivants s'appliquaient aux activités du Bureau du Conseil privé :

1. Sommaire des crédits approuvés
2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
3. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
5. Recettes
7. Paiements de transfert

Tableau financier 1 – Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en milliers de dollars)

Crédit	2000-2001		
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Bureau du Conseil privé			
1 Dépenses de fonctionnement	85 571,0	92 564,9	91 075,2
(L) Premier ministre – Traitement et allocation pour automobile	76,6	76,5	76,5
(L) Président du Conseil privé – Traitement et allocation pour automobile	51,7	51,6	51,6
(L) Leader du gouvernement au Sénat – Traitement et allocation pour automobile	51,7	41,2	41,2
(L) Ministres sans portefeuille ou ministres d'État – Allocation pour automobile	23,4	23,3	23,3
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	9 260,0	10 392,0	10 392,0
(L) Dépenses des produits de la vente de biens surplus de la Couronne	-	51,1	26,1
Total pour le ministère	95 034,4	103 200,6	101 685,9

Nota: Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au Budget principal des dépenses, aux Budgets supplémentaires des dépenses et des autres autorisations.

Tableau financier 2 – Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité (en milliers de dollars)

Secteurs d'activité	ETP	Fonctionnement	Capital	Subventions et contributions	Total des dépenses brutes	Moins : Recettes disponibles *	Total des dépenses nettes
Cabinet du Premier ministre	85	6 900,6	-	-	6 900,6	-	6 900,6
<i>(autorisations totales)</i>	85	7 158,0	-	-	7 158,0	-	7 158,0
(Dépenses réelles)	82	6 779,1	0,2	-	6 779,3	-	6 779,3
Cabinets de ministres	82	8 480,8	-	-	8 480,8	-	8 480,8
<i>(autorisations totales)</i>	82	7 025,2	-	-	7 025,2	-	7 025,2
(Dépenses réelles)	71	6 897,4	62,2	-	6 959,6	-	6 959,6
Bureau du Conseil privé	401	39 360,0	-	5 697,0	45 057,0	-	45 057,0
<i>(autorisations totales)</i>	401	38 579,0	325,0	5 697,0	44 601,0	-	44 601,0
(Dépenses réelles)	366	38 687,9	194,7	5 008,9	43 891,5	-	43 891,5
Commissions d'enquête, groupes de travail et autres	24	8 643,0	-	-	8 643,0	-	8 643,0
<i>(autorisations totales)</i>	35	10 413,1	25,0	-	10 438,1	-	10 438,1
(Dépenses réelles)	27	9 286,7	294,9	-	9 581,6	-	9 581,6
Services ministériels	200	25 953,0	-	-	25 953,0	-	25 953,0
<i>(autorisations totales)</i>	225	32 138,3	1 840,0	-	33 978,3	-	33 978,3
(Dépenses réelles)	231	29 717,9	4 756,0	-	34 473,9	-	34 473,9
Total	792	89 337,4	-	5 697,0	95 034,4	-	95 034,4
<i>(autorisations totales)</i>	828	95 313,6	2 190,0	5 697,0	103 200,6	-	103 200,6
(Dépenses réelles)	777	91 369,0	5 308,0	5 008,9	101 685,9	-	101 685,9
Autres recettes et dépenses							
Recettes non disponibles**							(525,0)
<i>(autorisations totales)</i>							(1 153,6)
(Dépenses réelles)							(1 153,6)
Coûts des services offerts par d'autres ministères							7 837,0
<i>(autorisations totales)</i>							10 105,5
(Dépenses réelles)							10 105,5
Coût net du programme							102 346,4
<i>(autorisations totales)</i>							112 152,5
(Dépenses réelles)							110 637,8

* Anciennement « Recettes affectées aux dépenses ». Parfois, les recettes pouvant être redépensées peuvent aussi inclure un poste législatif « Dépenses conformes au paragraphe 29.1 (1) de la LGFP »

** Anciennement appelées « Recettes affectées au Trésor ».

Tableau financier 3 – Comparaison dans le temps des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Comparaison historique des dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité (en milliers de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	2000-2001		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Cabinet du Premier ministre	6 411,9	6 411,4	6 900,6	7 158,0	6 779,3
Cabinets de ministres	7 013,9	6 992,7	8 480,8	7 025,2	6 959,6
Bureau du Conseil privé	37 987,3	39 298,3	45 057,0	44 601,0	43 891,5
Commissions d'enquête, groupes de travail et autres	3 884,5	4 536,0	8 643,0	10 438,1	9 581,6
Services ministériels	27 759,0	31 996,3	25 953,0	33 978,3	34 473,9
Total	83 056,6	89 234,7	95 034,4	103 200,6	101 685,9

* Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au Budget principal des dépenses, aux Budgets supplémentaires des dépenses et des autres autorisations.

Explication de l'écart entre les dépenses prévues et les autorisations totales

Au cours de l'exercice 2000-2001, un montant additionnel de 8,2 millions \$ a été consenti pour les éléments suivants:

- 3,1 millions \$ en compensations pour des négociations collectives et pour des rajustements prévus par la loi comme dans le cas des régimes de prestations aux employés;
- 2,2 millions pour améliorer les infrastructures de la technologie de l'information;
- 1,5 million \$ pour divers éléments comme le report du budget de fonctionnement pour diminuer les charges de travail à l'interne, les incitatifs concernant les locaux instaurés par Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, ainsi que des fonds pour le perfectionnement des communicateurs.;
- 1,4 million \$ destinés au Projet de recherche sur les politiques.

Tableau financier 5 – Recettes

Recettes par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Recettes réelles 1998-1999	Recettes réelles 1999-2000	2000-2001		
			Recettes prévues	Autorisations totales	Recettes réelles
Cabinet du Premier ministre	-	-	-	-	-
Cabinets de ministres	-	-	-	-	-
Bureau du Conseil privé	-	-	-	-	-
Commissions d'enquête, groupes de travail et autres	-	-	-	-	-
Services ministériels	-	-	-	-	-
Total des recettes disponibles	-	-	-	-	-
Recettes prévues	51,6	38,5	-	-	-
Recettes non prévues	538,6	875,8	525,0	1 153,6	1 153,6
Total des recettes non disponibles	590,2	914,3	525,0	1 153,6	1 153,6
Total des recettes	590,2	914,3	525,0	1 153,6	1 153,6

Tableau financier 7 – Paiements de transfert

Paiements de transfert par secteur d'activité (en milliers de dollars)

	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	2000-2001		Dépenses réelles
			Dépenses prévues	Autorisations totales	
SUBVENTIONS					
Cabinet du Premier ministre	-	-	-	-	-
Cabinets de ministres	-	-	-	-	-
Bureau du Conseil privé	48,0	48,0	53,0	53,0	53,0
Commissions d'enquête, groupes de travail et autres	-	-	-	-	-
Services ministériels	-	-	-	-	-
Total des subventions	48,0	48,0	53,0	53,0	53,0
CONTRIBUTIONS					
Cabinet du Premier ministre	-	-	-	-	-
Cabinets de ministres	-	-	-	-	-
Bureau du Conseil privé	4 001,4	3 979,6	5 644,0	5 644,0	4 955,9
Commissions d'enquête, groupes de travail et autres	-	-	-	-	-
Services ministériels	-	-	-	-	-
Total des contributions	4 001,4	3 979,6	5 644,0	5 644,0	4 955,9
Total des paiements de transfert	4 049,4	4 027,6	5 697,0	5 697,0	5 008,9

ANNEXE C — RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

1. Personnes ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires et sites Web

Publications / Renseignements	(613) 957-5153
Premier ministre	http://pm.gc.ca
Leader du gouvernement à la Chambre des communes	http://www.pci-bcp.gc.ca/lgc
Affaires Intergouvernementales	http://www.pco-bcp.gc.ca/aia
Bureau du Conseil Privé	http://www.pco-bcp.gc.ca
<i>Discours du Trône</i>	http://www.pco.bcp.gc.ca/sft-ddt
Secrétariat de la réglementation et des décrets du Conseil	http://www.pco-bcp.gc.ca/raoics-srdc
Groupe de travail sur le secteur bénévole	http://www.pco-bcp.gc.ca/volunteer
Commission sur les revendications particulières des Indiens	http://www.indianclaims.ca
Projet de recherche sur les politiques	http://www.policyresearch.gc.ca

2. Lois appliquées et règlements connexes

Premier ministre

<i>Loi sur le Centre canadien de gestion</i>	<i>1991, c.16, s.20 modifiée</i>
<i>Lois constitutionnelles</i>	
<i>Loi sur le gouverneur général</i>	<i>L.R. 1985, c.G-9, modifiée</i>
<i>Loi sur les enquêtes</i>	<i>L.R. 1985, c.I-11, modifiée</i>
<i>Loi sur les départements et ministres d'État</i>	<i>L.R. 1985, c.M-8</i>
<i>Loi sur la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie</i>	<i>1993, c.31</i>
<i>Loi sur les restructurations et les transferts d'attributions dans l'administration publique</i>	<i>L.R. 1985, c.P-34</i>
<i>Loi sur les titres royaux</i>	<i>L.R. 1985, c.R-12</i>
<i>Loi sur les titres royaux (Canada)</i>	<i>1947, c.72 (voir également L.R. 1970, c.12)</i>
<i>Loi sur les traitements</i>	<i>L.R. 1985, c.S-3, modifiée</i>

Président du Conseil privé de la Reine du Canada et ministre des Affaires intergouvernementales

<i>Loi sur le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports</i>	<i>1989, c.3, modifiée</i>
<i>Loi sur les serments d'allégeance</i>	<i>L.R. 1985, c.O-1</i>
<i>Loi sur les relations de travail au Parlement</i>	<i>L.R., c.33 (2e suppl.), modifiée</i>
<i>Loi sur les relations de travail dans la fonction publique</i>	<i>L.R. 1985, c.P-35, modifiée</i>
<i>Loi de 1974 sur la représentation</i>	<i>1974-75-76, c.13, modifiée</i>
<i>Loi de 1985 sur la représentation électorale</i>	<i>1986, c.8, modifiée</i>

Ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes

<i>Loi électorale du Canada</i>	<i>L.R. 1985, c.E-2, modifiée</i>
<i>Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales</i>	<i>L.R. 1985, E-3, modifiée</i>
<i>Loi de 1994 sur la suspension de la révision des limites des circonscriptions électorales</i>	<i>1994, c.19</i>
<i>Loi sur le Parlement du Canada</i>	<i>L.R. 1985, c.P-1, modifiée</i>
<i>Loi référendaire</i>	<i>1992, c.30, modifiée</i>

3. Rapports annuels prévus par la loi et autres rapports ministériels

Rapport annuel au Premier ministre sur la fonction publique du Canada

En vertu de l'article 47.1 de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, le greffier du Conseil privé, en sa qualité de chef de la fonction publique, soumet au Premier ministre, à la fin de chaque année financière, un rapport sur l'état de la fonction publique. Le Premier ministre dépose à son tour le rapport devant la Chambre des communes.

INDEX

- Autochtones, 1, 9-12
- B**énévole, secteur, 34
- C**abinet, 1-2, 4-7, 9, 11, 14-16, 20-26
Canadiens, Canadiennes, 1-2, 4, 6-8, 11
13-16, 18-21, 24
Commission,
Commission d'enquête, 2, 17, 21-22,
26-32
Commission sur les revendications
particulières des Indiens, 17, 26, 33
Communications, Communicateurs, 2,
5-14, 22, 25, 31
Conseil Privé,
Bureau du, 1-2, 11, 17, 21, 24-34
Greffier du, 2, 5-6, 12, 20-21, 25, 36
Contributions, 5, 10-11, 33
- D**iscours du Trône, 1, 4, 8, 10, 34
- É**tat,
Ministre d'État, 2, 23-24, 29, 35
Secrétaire d'État, 23-24
- F**édéral,
Interlocuteur fédéral auprès des Métis
et des Indiens non inscrits, 2, 10-11,
24
Fédérales-provinciales-autochtones,
8-10
Fonction publique, 1-5, 12-14, 19-21,
24-25, 36
Chef de la, Greffier, 2, 5-6, 12, 20-21,
26, 36
Réforme, Renouveau, 12-14
- I**nitiative, 8, 9, 14
Projet de recherche sur
Politiques, 17-18, 26, 34
Intergouvernemental, 2, 5, 10, 16, 23,
25, 34
- Président du Conseil privé de la Reine
pour le Canada et ministre des Affaires
intergouvernementales, 2, 23-24, 29
- L**eader,
Leader du gouvernement à la Chambre
des communes, 2, 16, 23-24, 29, 35
Leader du gouvernement au Sénat, 2,
23-24, 29
- L**ois,
Loi sur l'accès à l'information, 15, 26
Loi Constitutionnelle, 21, 35
Loi sur la protection des renseignements
personnels, 15, 26
Loi sur les enquêtes, 17, 35
Loi sur l'emploi dans la fonction
publique, 21, 36
- M**andat, 1-2, 4, 17, 21-27
- P**remières Nations, 11, 17-18
Premier ministre, 1-2, 4-6, 12-16, 20-25,
29, 36
Cabinet du, 21-23, 29-35
- R**enseignement, 5-7, 25-26
Résultats stratégiques, 4
- S**ervices ministériels, 21, 26-27, 30-33
Subvention, 33
Stratégie d'information financière (SIF), 17
- U**nion sociale, Entente-Cadre sur l', 7-8,
11-12
- V**ice-premier ministre, 2, 5, 23-24

